



Compte-rendu sommaire de la séance  
du Conseil Municipal du 7 avril 2015

**I – Taux d'imposition 2015**

Le Conseil Municipal fixe les taux pour 2015 (augmentation 2%) comme suit :Taxe d'habitation 9.21%, Taxe Foncier Bâti 7.67%, Taxe Foncier Non Bâti 24.83%.

*Décision adoptée à l'unanimité*

**II – Budgets primitifs 2015**

Le Conseil Municipal adopte les budgets principal et annexes pour l'année 2015 :

**1° Budget annexe Micro crèche**

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	154.753,13	154.753,13
<i>Section d'investissement</i>	0	0

*Décision adoptée à l'unanimité*

**2° - Budget annexe Lotissement Mahotaeneko Landa**

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	27.747,27	27.747,27
<i>Section d'investissement</i>	27.747,27	27.747,27

*Décision adoptée à l'unanimité*

**3° - Budget annexe Lotissement Bois de Mestelenea**

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	581.319,00	581.319,00
<i>Section d'investissement</i>	155.632,00	155.632,00

*Décision adoptée à l'unanimité*

**4° - Budget annexe Cimetière**

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	31.691,42	31.691,42
<i>Section d'investissement</i>	0	0

*Décision adoptée à l'unanimité*

**5° - Budget principal Commune**

<i>Exercice 2015</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
<i>Section de fonctionnement</i>	1.147.832,75	1.147.832,75
<i>Section d'investissement</i>	1.805.607,68	1.805.607,68

*Décision adoptée à la majorité (14 pour, 4 contre)*

Les élus de l'opposition s'opposent au montant des crédits affectés en fonctionnement aux indemnités des élus (chapitre 65) qu'ils jugent trop élevé et en investissement à l'opération n°150 « voie d'accès », le montant des subventions inscrites au budget étant largement inférieures à celles communiquées en présentation du projet.

### **III - Cession de terrain à la Commune – Parcelle AD n°21p**

Messieurs BASTARD, propriétaires indivis de la parcelle cadastrée section AD n°21 située au lieu-dit Pouy, d'une superficie totale de 38.876 m<sup>2</sup>, classée en zone A du P.L.U., ont accepté, pour aider la commune à conduire sa politique foncière agricole, de lui céder gratuitement, une partie de cette parcelle pour une surface d'environ 3 hectares.

Le Conseil Municipal accepte la cession par Messieurs BASTARD propriétaires indivis, d'un terrain à usage agricole d'environ 3 hectares, provenant de la division de la parcelle AD n°21.

*Décision adoptée à l'unanimité*

### **IV – Adhésion au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme auprès de l'Agglomération Sud Pays Basque**

L'Etat n'assurant plus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'instruction des autorisations d'urbanisme pour le compte des communes appartenant à une communauté de plus de 10.000 habitants, le Conseil Municipal décide d'adhérer au service commun « Instruction des autorisations d'urbanisme » créé auprès de l'Agglomération Sud Pays Basque.

*Décision adoptée à l'unanimité*

### **V - Modification du tableau de l'effectif**

Le Conseil Municipal adopte la modification du tableau de l'effectif communal à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, pour permettre d'une part l'évolution de carrière d'un fonctionnaire pouvant bénéficier d'un avancement de grade et d'autre part pourvoir le poste de direction suite à la disponibilité pour convenances personnelles accordée au fonctionnaire titulaire occupant le poste.

*Décision adoptée à l'unanimité*

### **VI – Régime indemnitaire du personnel communal**

Le Conseil Municipal adopte le principe de l'actualisation du régime indemnitaire du personnel communal mis en place le 26 Mai 2005.

*Décision adoptée à l'unanimité*

### **VII - Annulation partielle de dette – loyers location gérance du Bil Toki – Madame SAGE**

Le Conseil Municipal admet en non valeur une partie des loyers (400€) dus par Madame Michèle SAGE, au titre de la redevance de la location-gérance du Bil Toki dont elle avait la responsabilité de 2012 à 2014 .

*Décision adoptée à la majorité ( 15 pour, 3 abstentions)*

Fait à Arbonne le 9 avril 2015

Le Maire

Marie José MIALOCQ